

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-213000284-20220629-2022_07_062-DE

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-06-062
du Conseil municipal
Séance du 30 mars 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 23 juin 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 32
Nombre de Conseillers municipaux présents : 23
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 8
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à A. **CELLIER**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Nicole **SAGE** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à C.**BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à M.**COUSTON**, Alain **POMMIER** procuration à L. **MARQUES-ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à O.**WIRY**, Thierry **VINCENT** procuration à O.**WIRY**

Conseillers municipaux absents : Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : **Compte de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes**

Considérant que notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2021 établi par le comptable public, pour le budget principal et les budgets annexes,

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos,

Vu que le conseil municipal entend, débat, et arrête le compte de gestion dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du compte administratif,

Vu le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable, a permis de constater la concordance de l'ensemble des écritures réalisées sur 2021 pour les budgets suivants :

Budget principal :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

| | |
|--------------------------------|------------------|
| ▪ Résultat de fonctionnement : | + 3 533 834,11 € |
| ▪ Résultat d'investissement : | - 2 384 019,48 € |
| ▪ Résultat définitif 2021 : | + 1 149 814,63 € |

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de 1 149 814,63 € au 31 décembre 2021 (- 825 568,40 € en 2020).

Le bilan, établi par le Trésorier Principal, est arrêté à la somme de 165 300 057,26 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif (capitaux propres et dettes).

Budget annexe Caisse des Ecoles :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| ▪ Résultat de fonctionnement : | + 10 297,64 € |
| ▪ Résultat d'investissement : | + 2 584,33 € |
| ▪ Résultat définitif 2021 : | + 12 881,97 € |

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de 12 881,97 € au 31 décembre 2021 (5 582,95 € en 2020).

Le bilan, établi par le Trésorier Principal, est arrêté à la somme de 16 440,25 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif (capitaux propres et dettes).

Budget annexe Zone de Berret :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : 0,00 €
- Résultat d'investissement : - 91 175,22 €
- Résultat définitif 2021 : - 91 175,22 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 91 175,22 € au 31 décembre 2021 (-151 175,22 € en 2020).

Le bilan, établi par le Trésorier Principal, est arrêté à la somme de 91 525,22 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif (capitaux propres et dettes).

Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : 0,00 €
- Résultat d'investissement : 0,00 €
- Résultat définitif 2021 : 0,00 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de 0,00 € au 31 décembre 2021 (0,00 € en 2020).

Le bilan, établi par le Trésorier Principal, est arrêté à la somme de 11 767 898,46 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif (capitaux propres et dettes).

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 22 juin 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 6 abstentions (L. MARQUES ROUX, A.POMMIER
procuration à L. MARQUES ROUX, O.WIRY, P.BORDES procuration à O.WIRY, T.VINCENT
procuration à O.WIRY, J-L MORELLI)

- d'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Comptable Public pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021,

- d'admettre les opérations de la gestion 2021 pour les sommes fixées par lesdits comptes et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-213000284-20220629-2022_07_062-DE

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 juin 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 juillet 2022

et publié le 05 juillet 2022

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

